

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Information réglementée

Le 16 octobre 2014 – après la clôture des marchés

AEDIFICA

Société anonyme

Sicaf immobilière publique de droit belge

Siège social : Avenue Louise 331-333, 1050 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0877.248.501 (RPM Bruxelles)

(la « Société »)

Communiqué de presse

Changement de statut en société immobilière réglementée publique (SIR)

Prix de l'exercice du droit de retrait

Le 29 août 2014, Aedifica a convoqué une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 29 septembre 2014 en vue du changement envisagé de statut de sicafi publique en faveur de celui de société immobilière réglementée publique (« SIR publique »), conformément à la Loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées (« Loi SIR »).

Le 1^{er} septembre 2014, la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers) a agréé Aedifica en tant que SIR publique sous certaines conditions suspensives conformément à la Loi SIR.

Vu que le quorum de présence requis à concurrence de 50 % du capital social n'a pas été atteint lors de la première assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2014, la Société a convoqué pour le 17 octobre 2014 à 9h une deuxième assemblée générale extraordinaire. Cette assemblée générale extraordinaire statuera valablement sur le même ordre du jour, indépendamment du nombre de titres présents ou représentés.

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale extraordinaire d'Aedifica approuve la modification des statuts proposée (y compris la modification de l'objet social) à la majorité de 80 % des votes exprimés, tout actionnaire ayant voté contre cette proposition pourra, dans les strictes limites fixées par l'article 77 de la Loi SIR, exercer un droit de retrait, au prix le plus élevé entre (a) 51,90 € (correspondant au dernier cours de clôture avant la publication de la convocation pour la première assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2014) et (b) la moyenne des cours de clôture des trente jours calendrier précédent la date de la deuxième assemblée générale extraordinaire (c'est-à-dire du 17 septembre 2014 au 16 octobre 2014 compris).

Par la présente, Aedifica annonce que la moyenne des cours de clôture des trente jours calendrier précédant la date de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2014, mentionnée ci-dessus au point (b), s'élève à 51,54 €. Dès lors, le prix auquel le droit de retrait susmentionné pourra, le cas échéant, être exercé, s'élève à 51,90 €.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée

Le 16 octobre 2014 – après la clôture des marchés

Les raisons, les conditions et les conséquences du changement de statut envisagé, ainsi que les modalités d'exercice du droit de retrait, sont décrits dans un Document d'information qui est disponible depuis le 29 août 2014 sur le site internet de la Société (www.aedifica.be/fr/assemblees-generales-2014) ou sur simple demande au siège social (Avenue Louise 331-333, 1050 Bruxelles – shareholders@aedifica.be).

Cette annonce ne constitue pas une recommandation relative à une offre quelconque. Ce communiqué de presse et les autres informations qui sont mises à disposition dans le cadre du droit de retrait ne constituent pas une offre d'achat ou une sollicitation de vendre des actions de la Société. La diffusion de cette annonce et des autres informations qui sont mises à disposition dans le cadre du droit de retrait peut être soumise à des restrictions légales et toutes les personnes qui ont accès à cette annonce et ces autres informations doivent s'informer de ces restrictions éventuelles et s'y confirmer.

Aedifica est une société cotée belge investissant en immobilier résidentiel. Elle a développé un portefeuille immobilier de plus de 750 millions € autour des axes d'investissement suivants :

- logement des seniors en Belgique et en Allemagne ;
- immeubles à appartements dans les principales villes belges.

Aedifica est une sicafi cotée sur le marché continu d'Euronext Brussels (AED ; Bloomberg (AED : BB) ; Reuters (AOO.BR)).

Sa capitalisation boursière était de 533 millions € au 30 septembre 2014.

Aedifica fait partie des indices EPRA.

Pour toute information complémentaire

Stefaan Gielens
CEO



Direct tel: 32 2 626 07 72
stefaan.gielens@aedifica.be

Jean Kotarakos
CFO



Direct tel: 32 2 626 07 73
jean.kotarakos@aedifica.be

Martina Carlsson
Control &
Communication
Manager



Direct tel: 32 2 627 08 93
Mobile phone: 32 478 67 86 76
Fax: 32 2 626 07 71
Martina.carlsson@aedifica.be

av. Louise 331 Louizalaan
Bruxelles 1050 Brussel
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71
info@aedifica.be
www.aedifica.be

